

Longueuil, le 10 octobre 2013

PERMIS
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 70.11)

Pompage Express M.D. inc.
121, rue Industrielle
Delson (Québec) J5B 1W2

N/Réf. : 7610-16-01-0107207
401075809

**Objet : Système de gestion de transport de matières dangereuses
résiduelles**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de permis du 4 juin 2013, reçue le 10 juillet 2013 et complétée le 9 octobre 2013, je délivre au titulaire mentionné ci-dessus, conformément à l'article 70.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le permis à l'égard de l'activité décrite ci-dessous :

Exploitation d'un système de gestion de transport de matières dangereuses résiduelles incluant toutes les catégories de matières dangereuses mentionnées à l'annexe 4 du Règlement sur les matières dangereuses à l'exception des matières explosives ou radioactives ainsi que des gaz comprimés.

Le lieu de remisage des véhicules servant au transport de matières dangereuses résiduelles est situé à l'adresse indiquée ci-après

121, rue Industrielle
Delson (Québec) J5B 1W2

Le document suivant fait partie intégrante du présent permis :

- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 4 juin 2013, signée par Michel Donais, concernant le renouvellement du système de gestion de transport de matières dangereuses résiduelles.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

Ce permis est valide pour cinq ans à compter du 16 octobre 2013, conformément à l'article 70.14 de ladite loi.

En outre, ce permis ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PP/JL/jl

**CERTIFICAT
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ**

DATE 2013-11-29
LA PRÉSENTE ATTESTATION N'EST ÉMISE QU'À TITRE D'INFORMATION ET NE CONFÈRE AUCUN DROIT À SON TITULAIRE. ELLE N'ÉTEND NI NE MODIFIE AUCUNEMENT LA GARANTIE ACCORDÉE PAR LES CONTRATS CI- DESSOUS.

ASSUREUR: **Northbridge**

L'assureur atteste à:
A QUI DE DROIT

que les assurances ci-dessous sont en vigueur à ce jour.

Assuré: **POMPAGE EXPRESS M.D. INC. & ENVIRONNEMENT P.S.L. INC.**

Adresse: **121, INDUSTRIELLE, DELSON, QC J5B 1W2**

Activités assurés:
ENTREPRISE SPECIALISÉE DANS LE POMPAGE ET RECYCLAGE D'HUILE USÉES, POMPAGE D'ÉGOUTS, PRODUITS DANGEREUX, NETOYAGE SOUS PRESSON D'EAU ET POMPAGE, POMPAGE DE PRODUITS INDUSTRIELS, FABRICATION ET VENTE DE RACCORDS D'ACCOUPEMENT

ASSURANCES

LES CONTRATS D'ASSURANCE ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS ONT ÉTÉ ÉMIS À L'ASSURÉ DÉSIGNÉ POUR LA DURÉE DU CONTRAT INDICUÉE. LES ASSURANCES SONT RÉGIES PAR LES CONTRATS OU AUTRES DOCUMENTS AUXQUELS LA PRÉSENTE ATTESTATION SE RATTACHE OU PAR SUITE DESQUELS ELLE A ÉTÉ ÉTABLIE. LES MONTANTS GLOBAUX INDICUÉS PEUVENT AVOIR ÉTÉ RÉDUITS EN RAISON DU RÉGLEMENT DE RÉCLAMATIONS.

ASSURÉ SUP.	NATURE DE L'ASSURANCE	NO. DE POLICE	DATE D'EFFET (AAAA-MM-JJ)	DATE D'EXP (AAAA-MM-JJ)	MONTANTS DE GARANTIE	
<input type="checkbox"/>	RESPONSABILITÉ CIVILE <input checked="" type="checkbox"/> RC des entreprises <input type="checkbox"/> Survenance des dommages <input checked="" type="checkbox"/> Date des réclamations MONTANT GLOBAL GENERAL APPLICABLE PAR: <input checked="" type="checkbox"/> Police <input type="checkbox"/> Projet <input type="checkbox"/> Situation	CBC 0724568	2013-11-30	2014-11-30	PAR SINISTRE	5 000 000 \$
					PRÉJUDICE PERSONNEL	5 000 000 \$
					GLOBAL POUR LE RISQUE PRODUITS / APRES TRAVAUX	5 000 000 \$
					GLOBAL GENERAL	5 000 000 \$
					FRAIS MÉDICAUX (PERSONNE) (PAR)	25 000 \$
					RESPONSABILITÉ COLLECTIVE (PAR SITUATION)	250 000 \$
<input type="checkbox"/>	RESPONSABILITÉ PATRONALE <input type="checkbox"/> Dommage corporel				PAR PERSONNE	
					PAR ACCIDENT	
<input type="checkbox"/>	RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE <input checked="" type="checkbox"/> Tous véhicules de l'assuré <input type="checkbox"/> Véhicules désignés <input type="checkbox"/> Véhicules loués avec chauffeur <input type="checkbox"/> RC des non-proprétaires <input type="checkbox"/> Véhicules loués sans chauffeur	CBC 0724568	2013-11-30	2014-11-30	MONTANT COMBINE (PAR ACCIDENT)	2 000 000 \$
<input type="checkbox"/>	RESPONSABILITÉ CIVILE DES GARAGISTES <input type="checkbox"/> Tous véhicules				AUTO - PAR ACCIDENT	
					PAR ACCIDENT	
<input type="checkbox"/>	RESPONSABILITÉ CIVILE EXCÉDENTAIRE / UMBRELLA <input type="checkbox"/> Survenance des dommages <input type="checkbox"/> Dates des réclamations				PAR SINISTRE	
					GLOBAL	
DIVERS						

NATURE DES ACTIVITÉS, SITUATIONS OU VÉHICULES, EXCLUSIONS AJOUTÉES PAR AVENANT ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITULAIRE DE L'ATTESTATION ET ADRESSE	RÉSILIATION
À QUI DE DROIT	L'ASSUREUR SE PROPOSE DE DONNER AU TITULAIRE CI-CONTRE, UN PRÉAVIS ÉCRIT DE XXX JOURS DE LA RÉSILIATION DE TOUTE ASSURANCE INDICUÉE CI DESSUS, MAIS SON DÉFAUT DE CE FAIRE NE SAURAIT ENGAGER SA RESPONSABILITÉ NI CELLE DE SES AGENTS OU REPRÉSENTANTS.

AGENT HABILITÉ

